Parties :	RTE et un Participant.
Pas 10 Minutes :	Période de 10 minutes, la première de chaque Jour débutant à 0H00m00s.
Pas 5 Minutes :	Période de 5 minutes, la première de chaque Jour débutant à 0H00m00s.
Pas Demi-Horaire :	Période d'une demi-heure, la première de chaque Jour débutant à 0H00m00s.
Pas Horaire :	Période d'une Heure, la première de chaque Jour débutant à 0H00m00s.
Périmètre d'Ajustement :	Périmètre composé d'EDA devant être établi sur le modèle donné en Annexe 8.
Périmètre d'Equilibre :	Ensemble d'éléments d'Injection et de Soutirage sur le RPT et RPD, déclarés par un Responsable d'Equilibre à RTE et/ou à un ou plusieurs GRD.
Périmètre de Programmation :	Périmètre composé d'Entités de Programmation et/ou de Prévision devant être établi sur le modèle donné en Annexe 6.
Période d'Ajustement :	Période d'une durée de 24H00 définie comme suit : [00H00 ; 24H00 [et qui est subdivisée en 48 Pas Demi-Horaires. Une Période d'Ajustement est découpée en 6 Plages de Prix.
Période de Validité :	Caractéristique d'une Offre d'Ajustement : période pendant laquelle l'Offre est valide. La Période de Validité d'une Offre est une Plage de Prix entière, à l'exception des Offres de Démarrage.
Phase d'Essai	Période régie par une convention pour l'exploitation et la conduite d'ouvrages neufs ou modifiés en période d'essai précédant la date d'effet de la convention définitive pour l'exploitation et la conduite des installations de production concernées.
Plage d'Activation d'une Offre :	La Plage d'Activation d'une Offre est la période comprise entre l'Instant d'Activation et l'Instant de Désactivation de cette Offre.
Plage de Contrôle d'un Ajustement :	La Plage de Contrôle d'un Ajustement correspond à la Plage de Mise en Œuvre augmentée d'une heure avant et d'une heure après. Cette plage correspond à la plage sur laquelle RTE peut contrôler la bonne réalisation d'une Offre d'Ajustement.
Plage de Mise en Œuvre :	La Plage de Mise en Œuvre est la période comprise entre l'Instant d'Activation moins le DMO et l'Instant de Désactivation plus le DDO.
Plage de Prix :	Sous-période d'une Période d'Ajustement. Les Plages de Prix sont au nombre de 6 et sont définies par les horaires suivants : [00H00 ; 06H00[, [06H00 ; 11H00[, [11H00 ; 14H00[, [14H00 ; 17H00[, [17H00 ; 20H00[, [20H00 ; 24H00[.